

sous la protection de Louis XIV. Il y eut même à cette époque un curieux conflit de juridiction. Parmi les esclaves, il y avait des prêtres et des religieux qui, se basant sur les pouvoirs qu'ils tenaient antérieurement, prétendaient administrer les sacrements sans reconnaître l'autorité de la Propagande et des missionnaires qu'elle y avait envoyés. La Propagande fut contrainte de faire un décret, 20 juillet 1682, par lequel elle déclarait que les fidèles qui recevraient les sacrements de ces prêtres ne satisfaisaient point au précepte ecclésiastique. En 1704, la Propagande entretenait un prêtre avec le titre de vicaire apostolique. Une église fut construite le 6 juin de la même année, avec un hôpital de 50 lits. En 1843, il y avait, non plus un vicaire, mais un prélat apostolique, Frère-Mineur, aidé de quelques religieux de son ordre. En 1843, le préfet apostolique n'avait avec lui que deux religieux. Moroni dit à ce sujet, dans son *Dictionnaire d'érudition ecclésiastique*, que d'après les lois de la Régence il est défendu aux missionnaires catholiques de chercher à faire des prosélytes parmi les mahométans, et la mort punirait ceux qui auraient formé le projet d'embrasser la religion chrétienne, ce qui fait que dans ce pays les conversions sont moralement impossibles.

— Actuellement les Frères-Mineurs, qui ont toujours cette mission, sont une trentaine ayant à leur tête le Rév. Père Rossetti, qui aux premières nouvelles de la guerre est allé rejoindre son poste. Il est certain que si les Italiens prennent la Tripolitaine, ce qui peut se considérer comme virtuellement fait, la religion chrétienne sera considérée, comme elle l'a été toujours, un des plus essentiels facteurs de la civilisation. Et les Italiens, au moins dans les commencements, feront de leur mieux pour soutenir et développer l'oeuvre des missionnaires, ce qui fait que l'on peut espérer de beaux jours pour cette

pi
cé
ni
gn
cit
lu
d'e
mo
ren